

L'Emploi à domicile, nouveau partenaire d'Éragny

Ce vendredi 24 novembre a eu lieu la signature de la convention de partenariat entre la Ville d'Éragny et la FEPEM (Fédération des particuliers employeurs de France).

Les particuliers employeurs, ce sont les habitants qui pour répondre à des besoins d'accompagnement à domicile font appel à des professionnels (assistantes maternelles, aides ménagères,...).

Avec l'emploi à domicile, la Fepem contribue à faire du particulier employeur un créateur d'emplois déclarés, responsable, partenaire des politiques publiques. Elle accompagne également les employés qui en ont besoin et les informe sur leurs droits.

L'emploi à domicile répond à des besoins de vie fondamentaux : assurer la garde d'enfants, accompagner les plus fragiles, concilier vie professionnelle et vie privée... il apporte des réponses de proximité solidaires et concrètes, dans chaque ville et village de France.

Le statut de particulier employeur peut susciter certaines interrogations, par méconnaissance de certaines procédures et démarches. Bénéficier d'un espace d'aide et d'informations fiables est donc important et nécessaire.

<http://www.youtube.com/watch/m23yYu17jeM>